AR Prefecture

046-214601767-20220920-20220967-DE
Reçu le 21/09/2022
Publié le 21/09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du LOT
Commune de LIVERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 21 Septembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice	**12**
Présents	12
Votants	12
Absent	0

Date de la convocation :
14 Septembre 2022

Date d'affichage :
14 Septembre 2022

OBJET :

Délibération N° 2022-09-67

Suppression d'un poste d'adjoint administratif à 17 h 30

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Sous-Préfecture
Le 21 Septembre 2022
Et publication ou notification
Du 22 Septembre 2022

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY

MAIRIE DE LIVERNON (Lot)

L'an deux mille vingt-deux le 21 Septembre à 20 h 30
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme – Bouyssou Vanessa – Gallineau Sébastien – Grimal Béatrice – Martinez Dimitri – Mas Cédric - Mejecaze Jean Paul – Mézy Amandine – Serrau Martial – Soulier Bruno – Verbiguie Laurie -

Secrétaire de séance : Mas Cédric

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Mme Réveillac Anouk est actuellement sur un poste d'adjoint administratif à 17 h 30. Cependant son temps de travail n'est plus adapté au vu de la surcharge de travail en urbanisme, accueil, règlementation, nouveau logiciel..... Il est décidé de supprimer ce poste à 17 h 30 à compter du 15 Octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer le poste d'adjoint administratif à 17 h 30 et charge Monsieur le Maire de signer tous documents nécessaires à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus
Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY

MAIRIE DE LIVERNON (Lot)

Nos imprimés sont produits par l'abrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Abrègue duo